

RPI CORRONSAC – MONTBRUN-LAURAGAIS

mairie.corronsac@wanadoo.fr – 05 61 81 91 70

mairie@montbrun-lauragais.fr – 05 31 61 89 70

Tel garderie Corronsac : 05 61 81 88 15

Tel garderie Montbrun-Lauragais : 05 31 61 89 74

(Entre 7h30 & 8h50 ou entre 12h & 13h50 ou entre 16h20 & 18h30)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – BÂTIMENT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Les parents, le personnel communal, les enseignants :

- Ont la responsabilité de vérifier que les portes soient toujours refermées après leur passage.

Les enfants doivent :

- Respecter l'ensemble des infrastructures intérieures (tables, chaises, murs, ...) et extérieures (plantations, grillage, portail...).
- Respecter la propreté des locaux et en particulier des toilettes.
- Respecter les règles de vie applicables pendant les récréations et le temps périscolaire (affiché à l'école).

Les enfants ont l'interdiction de :

- Lancer les ballons contre les murs de l'école,
- Enlever la terre ou le revêtement du sol,
- Jouer contre les grillages,
- Jouer dans les toilettes,
- Rentrer dans le bâtiment pendant la récréation et l'interclasse sans autorisation,
- Entrer dans la cantine en dehors des repas sans autorisation.

DISCIPLINE et SANCTIONS

Toute indiscipline ou dégradation sera consignée par écrit selon les modalités définies sur la fiche
« DISCIPLINE et SANCTIONS »

**LES PARENTS DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT ET S'Y
CONFORMER.**

Ce règlement est téléchargeable sur les sites des deux communes

<http://www.corronsac.fr>

<http://www.montbrun-lauragais.fr>